

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

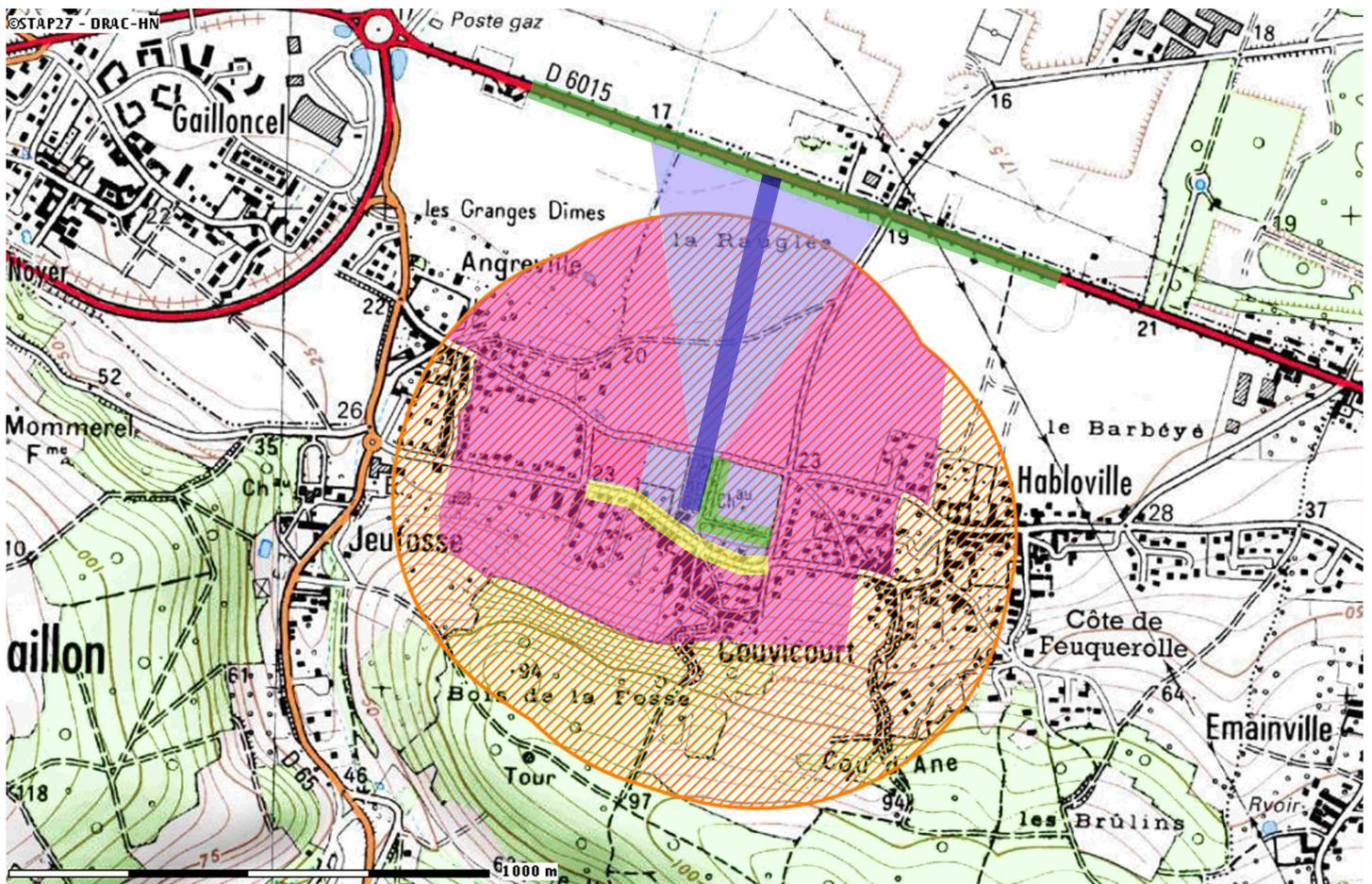
## LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil n°99 – Zones à Forte Sensibilité Patrimoniale – 4 déc. 2015 – France POULAIN  
**Saint Aubin sur Gaillon > Château de Couvicourt**

Le château de Couvicourt a été inscrit en tant que monument historique le 20 octobre 2015. La protection porte également sur le parc, sa clôture et les pavillons des sources.

Un château est mentionné à Couvicourt dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La demeure est reconstruite dans les années 1750 par l'architecte Joseph Abel Couture pour Louis Edouard de Lantage, Commissaire général des Poudres à Rouen. Le parc est aménagé en parallèle. L'architecte Couture est connu pour avoir réalisé de nombreux châteaux (Heudebouville, Mouflaines, etc.) et pour avoir travaillé sur le Palais de justice de Paris. Inspiré par le néoclassicisme, l'édifice possède un corps de logis flanqué de deux pavillons symétriques. Au centre de cette composition, un avant-corps à fronton signale l'entrée. Les façades en moellons enduits et en pierre de taille sont encadrées de chaînes d'angle. Les toitures en ardoise se distinguent par leur lucarnes en œil de bœuf. Plusieurs propriétaires se sont succédés au XIX<sup>e</sup> siècle dont l'archéologue et philosophe Félix Ravaisson Mollien. L'écrivain Gilbert Cesbron habita le château durant son enfance et en fit le cadre de son roman *La tradition Fontquernie*. Des travaux de restauration sont entrepris par les propriétaires actuels pour préserver l'édifice.

Situé dans le hameau de Couvicourt, le château dispose d'une magnifique perspective vers les champs au Nord, soulignée par les alignements de tilleuls du parc. Une autre perspective se développe vers l'Est. Le cadre rural (champs, coteau boisé au Sud) est à préserver.



- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  Périmètre de protection |  Zone inconstructible sauf fortes prescriptions |  Zone constructible avec prescriptions |  Zone de projet d'aménagement urbain |
|  Site inscrit / classé   |  Perspective / axe de vue                       |  Voie / allée arborée à préserver      |  Voie / allée urbanisée à préserver  |

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteur rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Les alignements d'arbres du parc



La façade sud



Une lucarne à œil de bœuf (détail)



La façade nord (vue lointaine)



La vue du parc vers le Nord



Une ancienne dépendance

**Pour la zone**

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

**Pour la zone en bleu clair**

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

**Pour le reste du périmètre de 500m**

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



L'église de Saint-Aubin sur Gaillon



Le bâti rural avoisinant



Une maison en brique



Les maisons environnantes



Le château de Jeufosse



Vue depuis la RD6015